



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service eau et environnement**

**Affaire suivie par : Benoît Hilairet**

Tél. : 05.49.06.89.37

Adresse mail : ddt-see-gq@deux-sevres.gouv.fr

Motifs de la décision relative au projet d'arrêté-cadre délimitant les zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le bassin versant Thouet – Thouaret – Argenton pour faire face à une menace, ou aux conséquences d'une sécheresse, ou à un risque de pénurie, tenant compte des observations du public.

La participation du public par voie électronique a eu lieu du 20 mars 2023 au 9 avril 2023 inclus. Pendant cette période, 68 observations de 9 organismes ont été reçues.

Les articles 6, 8, 9, 10, 13, 14 et l'annexe 1 du projet d'arrêté cadre sécheresse ont été modifiés suite à la participation du public. Les autres articles restent inchangés.

L'arrêté préfectoral cadre sécheresse dans le bassin versant du Thouet-Thouaret-Argenton est publié pendant 3 mois, simultanément avec la synthèse de la participation et les motifs de la décision, sur les sites internet de l'État dans les départements des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire.